



Extrait de délibération

Comité syndical 10 juillet 2017 – Parthenay

Identifiant
C9/2017-07-07

L'An Deux Mille dix sept le dix juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 juillet 2017
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires / 0 suppléant

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 15 titulaires / 31 suppléants
Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François	FOUILLET Olivier, NOLOT Monique		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, CORNUAULT Véronique, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé		
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean- Pierre, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean- Philippe, MORIN Joël		

Opération collective en milieu rural / FISAC : Convention de prestations CCI79 / CMA79 / Pays de Gâtine

Suite à l'appel à projet de l'Etat sur des opérations collectives de modernisation des TPE, et au dépôt de candidature du Pays de Gâtine, une subvention FISAC a été accordée au Pays par décision ministérielle du 28 décembre 2016. Le montant attribué est de 147 200 euros pour 3 ans (7 200 euros en actions de fonctionnement et 140 000 euros en actions d'investissement).

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la convention au titre du FISAC « opération collective en milieu rural », il est prévu la mise en œuvre d'actions de conseils et d'audit à destination des très petites entreprises afin de développer une offre de services innovante et adaptée sur le territoire.

La Chambre du commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres ont été retenues comme prestataires de ces opérations.

Afin de finaliser cet engagement une convention tripartite doit être signée décrivant les cadres d'intervention de chacun. Elle détaille les prestations de conseils de la CCI79 et CMA79 comme suit :

Type de Prestation	Thème	Quantité maximum à réaliser pendant la durée de l'opération collective	Coût unitaire HT	Coût maximum global HT	Dont prise en charge FISAC
Prestations individuelles CCI/CMA	Diagnostic Environnement	5	200 €	1 000 €	300 €
Prestations individuelles CCI/CMA	Diagnostic Global (360°)	15	200 €	3 000 €	900 €
Prestations individuelles CCI	Démarche Qualité Préférence Commerce	10	500 €	5 000 €	1 500 €
Prestations individuelles CMA	Démarche Artisans Gourmands	15	200 €	3 000 €	900 €
	Charte de développem. durable	10	200 €	2 000 €	600 €
				14 000 €	4 200 €

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 1^{er} avril 2020.

Le Comité syndical autorise le Président à signer ladite convention de prestations et à mettre en paiement auprès de la CCI79 et de la CMA79 les montants sollicités. Ces derniers seront financés dans le cadre de l'opération collective en milieu rural selon le plan de financement suivant :

Prestations CCI/CMA Coût global	Part FISAC	Taux	Part Pays (cotisation spécifique)	Taux
14 000 €	4200 €	30%	9800 €	70%

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD